

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Caret de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous lisons dans la France :

A l'occasion d'un comice agricole tenu à Saint-Calais, M. Haentjens, député de la Sarthe, a prononcé un discours que nous voudrions pouvoir reproduire tout entier, car il renferme un des exposés les plus lucides et les plus vrais qui aient encore été faits de la situation nouvelle de la France. Nous tenons du moins à en citer quelques passages.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont déterminé les dernières réformes constitutionnelles, M. Haentjens en a défini le caractère et la portée en ces termes :

« Ces réformes ont-elles une haute importance comme le croit la majorité du pays ? ou ne sont-elles qu'un vain leurre, ainsi que se plaisent à le dire des personnes ou défilantes à l'excès ou irrécusablement hostile au régime actuel ? A mon sens, la réponse à cette question n'est pas douteuse. On peut caractériser en deux mots les récentes réformes qui viennent d'être adoptées. C'est le droit rendu au pays de modifier, par l'entremise de ses représentants, toute notre législation politique ou économique, dans le sens le plus favorable aux intérêts de la nation. La faculté d'amener un changement dans les ministres qui sont au pouvoir est le complément pratique de ces importantes prérogatives attribuées au Corps-Législatif. Ces modifications constitutionnelles pourront avoir toute la gravité que vos représentants voudront leur donner. Dans les mœurs politiques d'un pays, l'application des lois,

des lois politiques surtout, offre toujours à la liberté de plus larges horizons que la théorie spéculative ne semblerait le permettre. »

Dans la pensée de l'honorable député, la prochaine session doit être consacrée à la discussion et au vote d'un ensemble de lois politiques et administratives; des mutations de personnes parmi les fonctionnaires politiques des départements et enfin le renouvellement du Corps-Législatif lui-même formeront ensuite le dernier acte de la grande évolution de l'Empire libéral. Il constate, du reste, avec un juste éloge que le gouvernement a devancé l'avenir en entrant, depuis le 15 août, dans la pratique de la liberté la plus absolue, et cette partie de son discours le conduit à répondre avec une éloquence pleine de conviction aux craintes qu'inspire cette hardiesse :

« Mais, s'écrieront quelques esprits timorés, où allez-vous ? navigateurs imprudents, vous ne voyez pas les écueils à demi-cachés par les lames écumantes, où vos prédécesseurs ont plusieurs fois trouvé leur perte. Où nous conduisez-vous ? Ne nous menez-vous pas à la république ? »

« Non, messieurs, nous fuyons le danger au lieu d'y courir. Ce serait en vain que l'on chercherait dans notre histoire aucune analogie aux faits qui s'accomplissent. Nous ne voyons plus au pouvoir un roi malheureux et faible qui regrette le lendemain les concessions qu'on lui a arrachées la veille. Le prince qui règne sur notre pays a pris plusieurs fois une initiative, à peine sollicitée, de réformes libérales. En cédant aujourd'hui au vœu du pays, en rétablissant le gouvernement consti-

tutionnel, il unit les intérêts de la France à ceux de sa dynastie.

« ... Non, je le répète, nous ne marchons pas à la république. Nous voulons plus que la république : nous voulons la liberté ! Le jour où la liberté éclairera complètement la France de son éclatante lumière, j'ai la conviction que chez bien des personnes les aspirations républicaines feront place au désir de voir se consolider le gouvernement constitutionnel qui aura donné à notre pays le régime le plus libéral. »

Là est la vérité, et le langage de M. Haentjens est celui de la prévoyance aussi bien que du vrai patriotisme.

Les insurgés de Valence, qui demandaient, disait-on, à capituler le 14, n'avaient pas fait leur soumission à la date du 16. Comprenez qui pourra les nouvelles incohérentes et contradictoires de la télégraphie madrilène; mais ce qu'elles ne peuvent dissimuler, c'est que l'incendie de la guerre civile se propage de toutes parts en Espagne.

Un télégramme annonce que les insurgés de Valence se sont rendus à discrétion, après quelques heures de combat. Les troupes occupent la ville. C'est un événement heureux pour le gouvernement de Madrid; mais il faut se garder d'y voir la preuve que l'insurrection républicaine est étouffée. Elle se maintient fortement sur d'autres points, par exemple à Bejar. A Valence même, on n'a pu découvrir ni les chefs ni le directeur insurrectionnel qui dirigeaient le mouvement.

A Madrid, des symptômes d'agitation se

produisent, et l'on signale plusieurs arrestations, sans parler de l'emprisonnement préventif de tous ceux qui, exerçant une influence sur les masses, auraient pu se mettre à la tête de l'émeute. Un correspondant de la *Liberté* croit même pouvoir affirmer que, si le gouvernement tentait de désarmer à Madrid les bataillons républicains, l'insurrection éclaterait.

On voit combien sera laborieuse, pour ne pas dire impossible, l'œuvre d'apaisement dans la Péninsule. Passant de l'insurrection à l'émeute, de l'émeute à l'insurrection, elle croit prolonger une situation provisoire et ne prolonge que l'anarchie.

Des troubles qui ont eu lieu depuis quelque temps en Dalmatie acquièrent, en se prolongeant, une certaine importance. Cette agitation, qui a pour principal foyer le district de Cattaro, voisin du Monténégro, a eu pour prétexte l'application de la loi sur la landwehr et la perception de l'impôt. Mais si le caractère turbulent des habitants des bouches du Cattaro les a toujours rendus rebelles au service militaire et aux impôts, il faut chercher la véritable cause du soulèvement dans les aspirations à l'indépendance qui agitent tous ces Etats annexes de l'empire d'Autriche, et se traduisent ici par des révoltes, là par l'attitude des Diètes.

Du reste, depuis quelque temps ce pays, ainsi que la Bosnie et l'Herzégovine, était travaillé par la propagande panslaviste, et l'on remarque que c'est principalement la population professant la religion grecque orthodoxe qui a pris part à la révolte. Quoi qu'il en soit,

FROUILLETON.

39

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÈRE DU BOCCAGE.

(Suite.)

XV.

Le lendemain, à la Bénardière, Bénédicte annonça son intention de se mettre en route et de voir du pays. Ni le père ni la mère Cazeaux ne s'opposèrent à son départ. Après ce qui s'était passé la veille, ils craignaient pour leur enfant d'adoption. Cette crainte était d'autant plus fondée que le marquis d'Apremont et Roch Duhoux n'étaient pas morts, et que les médecins ne désespéraient pas complètement de les sauver.

— Va, mon cher fils ! dit la mère Cazeaux, contenant l'émotion qui gonflait sa poitrine ; va tenter la chance à la grâce de Dieu. Je prierai tant pour toi que la bénédiction du ciel accompagnera ta marche à travers les chemins qui s'ouvriront devant tes pas. Je te l'ai déjà dit,

mon Bénédicte, j'ai le pressentiment que tu es fait pour un avenir moins humble, moins obscur que celui auquel le sort te destinait parmi nous. Courage donc et pars. Aie foi en ton mérite, reste vaillant et honnête, et ne nous oublie jamais.

— Ah ! merci de vos braves paroles, mère, répondit le père d'une voix altérée. Je tremblais que ma résolution, en dépit de l'opinion que vous m'exprimiez naguère, n'eût pas votre assentiment, et mon cœur s'attristait par avance de votre affliction. Vos inquiétudes et vos larmes m'eussent trouvé faible, votre confiance et votre fermeté me rendent fort. Encore une fois merci. Je partirai aujourd'hui même, si vous le permettez. J'irai loin, bien loin peut-être. Mais, quel que soit le pays inconnu où m'entraînera le souffle de ma destinée, le souvenir des tendresses de ma famille adoptive me remplira le cœur, et je ne cesserai de penser à vous.

— Mon cher Bénédicte, reprit le père Cazeaux, s'efforçant de paraître calme et un peu solennel, je comprends que notre vie ne te suffise pas. Avec l'intelligence dont tu es doué et l'instruction que tu as acquise, il est tout simple que tu sois désireux de changer de position. Pars donc, puisque c'est ton désir. J'aime à croire que tu sauras te tirer d'affaire et te conduire en homme de bien dans toutes les circonstances où tu te trouveras placé. Cependant, si le hasard ne te favorise

pas, si tu es jamais malheureux, rappelle-toi que ta place est vide à la table et au foyer de la Bénardière ; reviens sans hésiter te rasseoir à côté de ceux qui, de loin comme de près, te chériront toujours.

— Je vous le promets, père. Je connais trop bien vos cœurs pour que dans l'adversité le moindre sentiment d'orgueil m'empêche de revenir vers vous.

La fermière lui mit alors dans la main un petit bas de laine plein d'écus de six livres, et lui dit en l'embrassant avec effusion :

— Ce sont mes économies, mon enfant ; prends-les, elles te porteront bonheur.

Bénédicte voulut refuser, disant que lui-même avait assez d'épargnes pour que, sobre et voyageant à pied, il eût le nécessaire durant quelques mois. La mère Cazeaux, avec cette douce autorité du cœur qui exerce un droit sacré, le contraignit d'accepter ce qu'elle lui offrait. Deux heures plus tard, les yeux gros de larmes, il pressait dans ses bras les bonnes gens qui l'avaient élevé; puis, accompagné seulement de Coquelicot et de Muguette, il quittait la ferme pour commencer ses pérégrinations.

A l'entrée de la Gorge-aux-Loups, Justin s'arrêta ; il repoussa doucement Justine, se dressa sur la pointe des pieds, et dit en rougissant à l'oreille de Bénédicte :

— Voyons, franchement, répétez-moi que vous n'ai-

mez pas Muguette, et que ce n'est point à cause d'elle que vous vous éloignez de nous.

Le père sourit.

— Tranquillise-toi, mon cher Coquelicot, répondit-il ; si j'ai dans l'âme quelque rêve et dans le cœur quelque souci, celle que tu aimes et dont tu es aimé n'y est absolument pour rien.

— Ah ! c'est que je préférerais renoncer à elle que de vous causer un chagrin, savez-vous ! Yrai ! je me ferais une joie de mon dévouement !

— Je sais que tu as l'instinct du sacrifice, cher petit ; mais il n'y a pas lieu de le prouver aujourd'hui. J'ai promis que tu épouseras bientôt Muguette, j'en suis sincèrement heureux.... Et maintenant, reprit Bénédicte, retourne à la Bénardière, avec ta fiancée, afin qu'en vous revoyant le père et la mère se disent là-bas : Consolons-nous ! il nous reste encore deux enfants !

Tandis qu'ils s'embrassaient, la poitrine oppressée, la joue en pleurs, un bruit étrange attira leur attention ; c'était un piétinement rapide et sourd. Ils regardèrent dans la direction d'où partait la rumeur, et virent Castor et Pollux accourant de toute leur vitesse. Ils étaient si violemment lancés, qu'ils dépassèrent malgré eux le groupe formé par le père, Muguette et Coquelicot, et durent revenir sur leurs pas. Ils s'accroupirent hale-tants devant leur maître et fixèrent sur lui leurs yeux où

l'Autriche pouvant compter sur le concours de la Turquie et du prince de Montenegro, les troubles ne sauraient prendre un grand développement.

Voici le récit du *Wanderer*, de Vienne :

« Le ministère, pour la défense nationale, avait donné l'ordre de procéder, dès le 8 de ce mois, au recrutement de la landwehr. A la suite de cet ordre, le capitaine de district fit travailler nuit et jour cinq employés à la rédaction des circulaires destinées à instruire les paroisses sur la forme et la teneur des listes des hommes appelés à faire partie de la landwehr.

« Quelques-unes de ces circulaires furent transmises par la poste, et là où il n'y avait pas de bureau on les fit porter par deux gendarmes armés. La présence des gendarmes, porteurs de ces circulaires, causa une certaine surexcitation, et la population força les curés à refuser les circulaires et à détruire les registres des naissances. En présence des menaces, les curés firent ce qu'on exigeait d'eux et livrèrent aux flammes toutes les listes de naissances et de décès. »

Les troupes intervinrent et la révolte éclata. Elle n'est point encore apaisée; mais tout porte à croire que, privé de l'appui du Montenegro, le district du Cattaro ne pourra résister longtemps aux troupes dirigées sur ce point.

En Prusse, on est toujours fort préoccupé de la pénurie des finances. Une feuille de Berlin fait remarquer à ce propos que les frais de l'administration des finances sont au moins dix fois aussi élevés que ceux de l'administration française, qui cependant est quatre fois plus considérable que celle de la Prusse. Voilà une observation qui mécontentera les journaux dont le pessimisme ne trouve en France que des sujets de critique.

On télégraphie de Rome, 16 octobre, à l'agence Havas :

La *Civiltà Cattolica*, distribuée ce matin samedi, publie un premier article où elle cherche à expliquer dans le sens de l'orthodoxie la lettre pastorale des évêques allemands réunis à Fulda. Cette revue continue à garder le silence sur le P. Hyacinthe et à ne pas rendre compte de l'ouvrage de Mgr Maret.

On écrit d'Alger :

On fait circuler en Algérie une pétition demandant qu'à l'avenir les trois départements de la colonie soient représentés au Corps-Législatif. Cette pétition se couvre de signatures.

A Constantine, M. Lestibouois, conseiller d'Etat, président du conseil général, a ouvert la session par un discours qui ne pouvait passer inaperçu.

Il a décrit la condition actuelle des Arabes du

territoire militaire qui n'a fait, suivant lui, qu'empirer depuis la conquête.

Il a présenté les tribus comme ayant perdu les garanties de l'état barbare sans être pour cela plus civilisées. A l'entendre, leurs chefs, qui jadis étaient pleins d'égard pour les indigènes, les exploitent cruellement aujourd'hui qu'ils se sentent protégés par nous contre leurs subordonnés.

On a vu, dit-il, de très-grands propriétaires mourir de faim le long des routes parce qu'ils ne pouvaient rien vendre de leurs terres, la propriété individuelle n'étant point encore créée, malgré le sénatus-consulte de 1862, qui est resté à l'état de lettre morte.

M. Lestibouois a indiqué comme remèdes à tous ces maux : une administration à l'européenne et un contact plus fréquent avec les colons, qui mettrait les indigènes à l'abri des exactions.

Du reste, les colons ne souffrent pas moins, d'une autre manière, que les Arabes. La terre manque aux immigrants, et des colons que l'on croit établis en Algérie n'y trouvent pas à vivre. Aussi l'immigration est-elle arrêtée.

C'est pourquoi M. Lestibouois demande qu'on mette la terre dans le commerce, en établissant la propriété individuelle. Il réclame l'assimilation graduelle avec la France, tant au point de vue politique qu'au point de vue administratif. Il voudrait, enfin, que toute l'Algérie fut gouvernée civilement, à l'exception, toutefois, de certaine région du Sud qui pourrait encore être laissée provisoirement au pouvoir militaire.

On écrit de Constantinople, à la date du 15 octobre :

« L'Impératrice a reçu les ministres étrangers. Elle est allée ensuite au palais de Dolmabahçe voir le cortège du sultan se rendant à la mosquée.

« Dans l'après-midi, Sa Majesté a fait une promenade en voiture aux Eaux-Douces d'Europe. Elle est revenue en caïque par la Corne d'Or à Beylerbey, où l'attendait un yacht du sultan pour la conduire aux Eaux-Douces d'Asie. L'Impératrice est reçue partout avec un enthousiasme extraordinaire. »

OBSÈQUES DE SAINTE-BEUVE.

Samedi matin, à dix heures, ont eu lieu les funérailles de M. Sainte-Beuve.

Suivant les dernières dispositions du défunt, elles ont été d'une extrême simplicité. Il n'y avait aucun insigne sur le cercueil, et par conséquent aucune troupe militaire n'a accompagné jusqu'au champ du repos le commandeur de la Légion d'Honneur.

Quant au sénateur, il a été suivi par M. de Royer, premier vice-président de la haute assemblée, premier président de la cour des comptes.

Mais le membre de l'Institut, l'homme de lettres, le véritable prince de la critique française, a eu pour cortège tout ce que la France compte d'hommes éminents dans les sciences, dans les lettres et dans les arts.

Ajoutons qu'un grand nombre d'habitants du quartier, où M. Sainte-Beuve était très-connu et fort populaire, se sont joints au convoi en témoignage de sympathie pour celui qu'ils considéraient comme leur ami.

On évalue à trois ou quatre mille personnes le nombre de ceux qui ont assisté à cette cordiale et silencieuse manifestation. Nous disons silencieuse, parce qu'aucun discours n'a été prononcé sur la tombe, malgré le désir exprimé par plusieurs dignitaires de la franc-maçonnerie, à laquelle appartenait le défunt.

Le prince Napoléon, actuellement à Prangins, s'était excusé, par une sympathique et chaleureuse lettre, de ne pouvoir être à Paris pour la cérémonie.

La princesse Mathilde était représentée par un de ses chevaliers d'honneur.

A dix heures précises, M. Fouqueré, commissaire de police du quartier Notre-Dame-des-Champs, a présidé à la levée du corps.

Parmi les nombreuses notabilités qui sont accourues de loin ou de près à ces obsèques, nous citerons au hasard M^{me} George Sand, MM. Alexandre Dumas père et fils, M. Ernest Renan, MM. Patin et Prévost-Paradol, de l'Académie française et du *Journal des Débats*, Ernest Havet, du Collège de France, le docteur Yvan, arrivé la veille par l'express de Nice; MM. Michelet et Raspail, etc., etc.

Il va sans dire que toutes les opinions, toutes les nuances de la presse tant politique que littéraire avaient tenu à honneur de se faire représenter. Nous avons aperçu notamment MM. Nefftzer, du *Temps*; J.-J. Weiss et Edouard Hervé, du *Journal de Paris*; Edmond Texier et Durier, du *Siècle*; J. Claretie, de l'*Opinion nationale*; Paul Dalloz, du *Moniteur universel*; Alphonse Duchesne, du *Figaro*; Hector Pessard, du *Gaulois*, et son frère Emile Pessard, le jeune prix de Rome.

En dépit des recommandations formelles de M. Sainte-Beuve, la foule a fort longtemps stationné autour de la fosse où venait d'être descendue la bière, dans l'espoir que quelqu'un prendrait la parole. Nous avons déjà expliqué pourquoi cet espoir devait être déçu. Beaucoup d'assistants se pressaient aussi autour des gardiens, afin de jeter sur le cercueil des bouquets d'immortelles. Ce pieux hommage rendu, la foule s'est écoulée lentement et en silence.

La sépulture où repose Sainte-Beuve, à côté de sa mère, se trouve sur le bord d'une avenue à laquelle on arrive après avoir tourné d'abord à gauche, puis à droite, à côté du monument de la famille Rondelet et presque vis-à-vis du fameux rocher élevé à la mémoire du représentant du peuple Auguste Dornès, mort au mois de juin 1848, pour la cause de l'ordre.

Un sentiment de convenance que nos lecteurs auront compris nous a seul empêché jusqu'à ce jour de nous faire l'écho de la pénible impression produite dans la majorité du public par les dispositions testamentaires de M. Sainte-Beuve, relatives à son enterrement civil.

On sait que ces dispositions ont été fidèlement exécutées, et que pas une prière n'a été dite sur la tombe de l'ancien ami de Lacordaire.

La liberté de conscience est aujourd'hui un fait acquis, et nul ne la respecte plus profondément que nous; mais il est en France des traditions et des sentiments qui demandent aussi à être respectés. Ce sera toujours un spectacle douloureux que celui d'une brillante intelligence s'abîmant volontairement dans les ténèbres du doute et du matérialisme, et laissant à la génération contemporaine, avec le souvenir d'une vie agitée, l'exemple d'une fin sceptique.

Aussi, dans cette manifestation anti-religieuse, que certains journaux saluent comme le triomphe de la libre pensée, ne pouvons-nous nous empêcher de déplorer la faiblesse d'un esprit dominé jusque par delà la tombe, moins par la conviction que par la condescendance pour une malsaine popularité.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les Compagnies de chemins de fer ont, dans ces derniers temps, élevé les tarifs de transport des huiles minérales. Aux réclamations formulées par diverses chambres de commerce, le ministre des travaux publics a répondu que s'il avait cru devoir homologuer les nouveaux tarifs, c'est à raison des dangers que présentent les transports des huiles minérales et leur agglomération dans les gares, que facilitaient les tarifs réduits dont jouissaient précédemment ces marchandises.

On comprend, si l'on songe aux accidents et aux incendies causés par le pétrole et les produits similaires, que les Compagnies, sans avoir le droit de refuser ces matières dangereuses, aient tenté de les restreindre au moyen d'un relèvement de prix, qui est en même temps pour elles la compensation des risques exceptionnels auxquels elles sont exposées par de semblables expéditions.

— Le *Mémorial des Pyrénées* annonce la mort de M. Guiraud, sous-préfet d'Orthez.

— Nous lisons dans le *Précurseur d'Anvers* du 12 octobre :

« Hier, vers six heures trois quarts du soir, une grande colonne de feu sortit de l'écouille du sloop français *Hortense*, capitaine Treply, affrété pour Bayonne avec un chargement de 1,644 caisses de naphte; en un clin-d'œil tout le navire ne fut qu'un vaste brasier. Les quatre

deux larmes brillaient. Il y avait dans l'expression de leur physionomie intelligente comme un tendre et douloureux reproche qui acheva de navrer le cœur de Bénédicte.

— Mes pauvres chiens, je vous avais oubliés ! murmura-t-il dans un sanglot. Ah ! chers compagnons de mes solitudes, je vous en demande pardon !

Et il se mit à les caresser avec cette ardeur expansive que redouble le sentiment d'un remords. Les nobles bêtes lui rendirent ses caresses en montrant une exaltation pleine de mélancolie qui semblait dire : « Et nous aussi nous avons une âme pour comprendre comme pour aimer. Puisqu'il faut que tu nous abandonnes, adieu ! »

Un instant après, sur un signe de leur maître, ils s'en retournèrent tristes, mais résignés, suivant Justine et Justin, qui regagnaient la Bénardière en silence et à pas lents.

Lorsqu'il arriva devant l'ermitage de la Gorge-aux-Loups, Bénédicte aperçut le solitaire assis au soleil dans le jardin. Le vieillard était encore souffrant des contusions de sa chute dans la fosse d'Apremont. A la vue de son élève bien-aimé, il se leva joyeux; mais l'éclair de son bonheur s'éteignit quand il apprit que le père, sur le point de s'éloigner du Bocage pour longtemps peut-être, venait prendre congé de lui. Il ne fit néanmoins aucune objection, et se contenta de répondre en soupi-

rant :

— Pour que vous réalisiez si vite une si prompte détermination, mon ami, il faut que vous ayez de bien graves motifs. Je soupçonne qu'ils doivent se rattacher à ce qui s'est passé hier dans le carrefour du Châtaignier. Un bûcheron, ce matin, m'a appris la terrible rencontre, et je comprends que votre absence soit prudente et nécessaire, au moins pendant quelques mois. J'approuve votre départ.

— Mon absence se prolongera sans doute, cher maître, répondit le père, car ce n'est pas seulement le désir de me soustraire à un péril plus ou moins imminent qui me décide tout-à-coup à voyager. C'est aussi, c'est surtout, le vague besoin de changer de position et d'aller à la recherche de quelque avenir inconnu.

— Je ne vous croyais pas ambitieux, Bénédicte.

— Je le suis devenu, monsieur Mathieu.

Le vieillard hochait la tête, ses yeux se mouillèrent.

— Il y a là un secret, dit-il. Il convient de le respecter. Je vous connais assez, mon ami, pour être certain que votre conduite a un mobile raisonnable ou généreux.

Après une pause, pendant laquelle il maltrisa l'émotion dont il se sentait dominé, il reprit avec une sorte d'élan prophétique :

— Réflexion faite, cher enfant, vous êtes bien ins-

piré en voulant essayer vos ailes et prendre votre essor vers l'inconnu. Vous êtes assez intrépide, assez robuste de corps et d'âme pour affronter tous les hasards de la vie, pour obtenir tôt ou tard une place au soleil de la fortune ou de la gloire sur le chemin de l'ambition... Je ne suis plus au courant des choses de la politique, poursuivit-il; cependant je demeure convaincu que la fin de ce siècle est prédestinée à de grands événements. Depuis longtemps miné par les privilèges, les excès de toute nature, le vieux monde social est en train de s'écrouler. Un nouvel édifice, basé sur une équitable répartition des droits et des devoirs, sur la justice, sur la liberté, sortira des débris vermoulus du passé. Il est difficile de prévoir au juste l'heure où cette immense transformation se manifestera. Mais peut-être est-il urgent de la prévoir et de s'y préparer, car alors la France, se régénérant, aura besoin du concours de toutes les intelligences actives, de tous les esprits résolus, de tous les cœurs de bonne volonté. Eh ! pourquoi le sort ne vous réserverait-il pas une tâche dans ce puissant travail de rénovation ? Il me semble que Dieu a fait de vous un athlète digne de se mêler aux luttes qui s'accompliront un jour. Quoi qu'il arrive, mon fils, soyez toujours du parti des idées libérales contre les idées oppressives. Marchez en avant, ne retournez jamais en arrière, fussiez-vous être la victime de votre dévouement à la

patrie et de votre foi dans l'avenir.

Le solitaire continua de s'exprimer ainsi avec une éloquente animation. Bénédicte l'écoutait respectueux et recueilli, gravant dans sa mémoire les sages conseils et les maximes stoïques du vieux savant. Quelques heures se passèrent de la sorte, avant que le père se décidât à se remettre en route. Enfin il tomba dans les bras du vieillard, qui l'étreignit longtemps. Après quoi, il descendit rapidement la pente du coteau et s'enfonça dans le défilé de la Gorge-aux-Loups.

Ce fut seulement vers huit heures du soir qu'il entra dans Montaigne. La nuit était sombre, quoique les étoiles brillassent comme des diamants sur le manteau noir du ciel. Bénédicte ignorait où se trouvait situé l'hôtel de Flavigny. Pour éviter tout commentaire indiscret, il ne voulut pas se renseigner, et il se dirigea au hasard à travers les rues droites et tortueuses de la ville, interrogeant du regard, à la lueur des réverbères, les demeures seigneuriales dont les portes étaient ornées d'écussons. Ses recherches n'ayant point abouti, il se disposait à les recommencer, lorsqu'une voix douce et triste se fit entendre à quelques pas de lui. Soutenu par un accompagnement de clavecin, cette voix chantait une romance dont la mélodie seule se détachait distinctement dans le silence de la petite cité. Le père tressaillit : il venait de reconnaître la voix de Mlle Blanche de Fla-

hommes qui formaient l'équipage n'eurent que le temps de se jeter dans l'embarcation pour se sauver; le mousse fut obligé de se lancer dans l'Escaut pour se soustraire aux atteintes du feu.

» Ce bâtiment mouillé, par mesure de précaution, à la hauteur d'Austruweel, avait son chargement à bord et était prêt à quitter le port.

» Aussitôt que l'incendie se déclara, le personnel du commissariat maritime, du pilotage et de la compagnie des pontonniers se rendit sur le lieu du sinistre.

» Le bateau à vapeur de passage, le remorqueur *Progrès* et un grand nombre de pontons, manœuvrés par les pontonniers, étaient accourus pour prêter assistance.

» Deux trois-mâts-barques, l'un anglais et l'autre norvégien, chargés de pétroles, étaient à l'ancre en aval près du navire en feu, et comme la marée descendait, il était à prévoir que dans le cas de rupture du câble-chaîne le brûlot irait communiquer le feu à ces bâtiments. Des pilotes furent immédiatement placés sur ces navires et les remorquèrent en amont.

» Les autorités sont restées sur le lieu du sinistre jusqu'au matin et ne sont parties que lorsque tout danger avait disparu.

» Tout le monde, dans cette triste circonstance, a rivalisé de zèle et de dévouement.

» Le chargement de naphte était assuré à Londres.

» Trois des hommes de l'équipage du sloop français *Hortense* ont été transportés à l'hôpital: le premier et le second, qui ont été plus ou moins grièvement blessés, et le mousse, qui a reçu des brûlures aux mains. Le capitaine, également blessé, a été conduit à l'hôtel de la Toison-d'Or.

— La galanterie n'est point, hélas! la qualité de la statistique; les chiffres n'ont point de sexe, et leur franchise va souvent jusqu'à l'impertinence.

Nous demandons, en conséquence, pardon à nos lectrices de leur apprendre qu'un statisticien anglais, après avoir calculé qu'un homme, en terme moyen, fait trois heures de conversation par jour, au taux de cent mots par minute, ou vingt-neuf pages in-8° par heure, — ce qui fait que chaque individu parle la valeur de six cents pages environ par semaine, soit cinquante-deux forts volumes par an; ce statisticien disons-nous, arrive à conclure que, pour les femmes, il faut multiplier par dix!

Ce qui donne, comme valeur exacte des mots sortis de la bouche d'une femme en l'espace d'un an, cinq cent vingt volumes!

On voit que cela dépasse de beaucoup la fécondité de ce romancier japonais, qui a mis, lui, quarante ans à publier 108 volumes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi matin, la femme B..., de Bagnaux, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Au moment où elle a mis à exécution son malheureux projet, son mari et sa fille étaient dans une pièce voisine. Ceux-ci ont aussitôt appelé au secours.

Le docteur Pichon a été mandé auprès de la femme B..., mais il n'a pu que constater la gravité de la blessure. Cette pauvre femme a vécu quatre heures dans cette position: elle a déclaré que c'était elle qui s'était coupé ainsi, qu'elle voulait en finir avec la vie. Elle souffrait depuis longtemps d'une affection grave, qui lui aurait altéré la raison.

Nous avons subi un brusque changement de température. Samedi le temps s'est refroidi subitement; hier matin le thermomètre était descendu à 6 degrés au-dessus de zéro; ce matin il était à 8 degrés au-dessus de zéro.

Bien des gens s'imaginent qu'on ne peut être condamné pour délits de chasse qu'autant qu'on est trouvé nanti d'un fusil, d'un pistolet, d'un filet, d'un trébuchet ou de tout autre engin propre à tuer ou à prendre gibier ou volatiles. Qu'ils veuillent bien se détromper. Depuis longtemps il est jugé que le fait de tuer un lièvre à coups de bâton, celui d'occire un perdreau ou une caille à coups de pierre, constitue un délit de chasse.

Aux incrédules, car il y en aura encore, il y en aura toujours, nous ajouterons que ces jours-ci deux nouveaux exemples de cette doctrine ont été donnés par le tribunal correctionnel de Nantes.

Dans le premier, c'est un marchand de vin qui, armé d'un fusil à vent, en temps prohibé et sans permis de chasse, faisait la guerre aux pierrots, et avec succès, car il en avait tué trois.

Dans le second exemple, c'est un jeune garçon épicier, nouvel émule de David et plus habile que le grand roi, qui prenait pour cible, non pas un géant de la taille de Goliath, mais une alouette ou un pinson, et d'un coup de sa fronde lui faisait mordre la poussière.

Chacun des deux prévenus, l'homme au fusil à vent et le jeune frondeur, a été condamné à 50 fr. d'amende.

La France du Nord annonce que M. Pugliesi-Conti, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, est nommé préfet de la Vendée, en remplacement de M. de Fontbrune, appelé à la direction des Quinze-Vingt.

On lit dans le *Courrier de la Vendée*:

« Deux ouvriers, les sieurs Jacques Pailier,

âgé de 32 ans, et Venant Caquineau, creusaient un puits au village de la Porte-de-l'Île, commune de Saint-Pierre-le-Vieux. Le 8, vers dix heures, il venaient de faire partir un coup de mine, lorsque l'un deux, Jacques Pailier, malgré les objections que lui fit son camarade, descendit au fond de son chantier. Mais à peine y était-il parvenu, qu'il s'affaissa en murmurant: « Je suis perdu! »

» Caquineau, n'écoulant que son courage, descendit à son tour, et comme Pailier il tomba asphyxié. La population du village entoura immédiatement le puits. On discuta les moyens à employer pour opérer le sauvetage, mais pendant ce temps le gaz délétère continuait son œuvre. Quelques minutes encore et les deux puisatiers étaient perdus.

» Dans un champ voisin travaillait un équarisseur nommé Audouit. En voyant le rassemblement, il se dit qu'un accident venait de se produire, et il accourut sur le lieu du sinistre. Après s'être fait rendre compte, le plus rapidement qu'il put (car tout le monde parlait à la fois), de ce qui s'était passé, il s'écria: « Il n'y a plus de temps à perdre. Qu'on m'attache une corde autour des reins, et qu'on me descende là-dedans! » A deux reprises il pénétra dans l'atmosphère viciée, et il fut assez heureux pour ramener à l'orifice du puits les deux asphyxiés.

» Pailier et Caquineau reçurent les soins les plus pressés, mais ce ne fut que bien lentement qu'ils revinrent à la vie. M. le maire et M. le curé ne s'éloignèrent que quand ils les virent hors de danger.

» Quant à Audouit, il se déroba aux félicitations dont il était l'objet, en disant qu'il n'avait fait que son devoir.

» Caquineau, âgé de 42 ans, est père de neuf enfants.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 16 octobre, 6 h. 25 du soir. — *L'Imparcial* publie des télégrammes de Valence en date d'aujourd'hui, 11 heures et midi, annonçant que l'attaque a commencé ce matin à 9 heures et demie et que les insurgés, campés dans plusieurs édifices, ont soutenu le feu des troupes. Les insurgés ont proposé au capitaine général de se rendre à la condition qu'on les laisserait tous en liberté.

La tranquillité règne dans le reste de la Péninsule.

Madrid, 17 octobre. — Un télégramme de Valence annonce la défaite des insurgés.

La *Gazette* confirme la nouvelle de la soumission de Valence. Les troupes ont perdu un officier et deux soldats tués et six blessés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 18 septembre au 15 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.										
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	2	1	3	»	5	3	9	47	»	10	64	4
2	Tessier.	»	»	»	»	11	»	5	39	»	21	43	»
3	Touche.	»	»	»	»	1	6	1	53	»	2	50	5
4	Girard.	»	»	»	»	1	»	»	6	»	»	9	»
5	Vaillant.	»	»	»	»	2	2	»	9	»	2	16	2
6	Corbineau.	»	»	2	»	11	»	6	53	»	12	45	»
7	Laigle.	»	1	»	»	4	4	3	21	»	7	34	»
8	Prouteau.	»	»	»	»	6	»	7	14	»	13	13	»
9	Chalot.	»	4	5	»	6	6	5	25	»	7	35	3
10	Pallu.	»	1	»	»	8	1	4	33	2	6	34	7
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	11	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	15	»
4	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	11	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	6	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	16	1
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	6	»

CRÉDIT COMMUNAL DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

Siège administratif:

21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS.

LE CAPITAL SOCIAL SERA DE

CENT MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 200,000 Actions de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. Le Duc de BELLUNE, Chevalier de la Légion d'Honneur.

DE CONSTANTIN, Propriétaire, ancien Maire.

Le Comte du MAISNIEL, propriétaire.

J. MERCIER, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Sous-Préfet.

Le Comte DE MUTRÉCY, Administrateur de Mines.

NARJOT DE TOUCY, Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

URICH, Général de division, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général de la Meurthe.

DESTREZ, Fondateur, Directeur général.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite au prochain numéro.)

— Mon Dieu, dit-il avec une ardente ferveur, tuez-moi, s'il le faut, pour que je ne sois pas une cause même involontaire de trouble et de chagrin pour cette admirable famille des Flavigny! Ou, si vous me destinez à vivre, faites, mon Dieu, que je puisse me distinguer un jour, et me dévouer surtout à ces nobles femmes qui daignent vous implorer pour moi!

La soirée était presque froide. La comtesse et Blanche ne tardèrent pas à rentrer au salon, où elles disparurent derrière la fenêtre qui se referma. Aussitôt Bénédic prit dans ses mains deux objets précieux, un bouquet de violettes et un petit portefeuille en maroquin vert, sur lesquels il posa ses lèvres avec une sorte de frémissement religieux; puis il se releva, l'âme pleine d'un enthousiasme héroïque, et sortit de Montaigu, marchant d'un pas ferme et d'un cœur intrépide au-devant de la destinée.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

vigny.

Quand la sensation qu'il éprouvait se fut un peu calmée, il se glissa dans les ténèbres, et s'arrêta sous un pignon faisant face à l'hôtel d'où s'échappait le chant qui l'avait si vivement ému. Caché dans un peu d'ombre impénétrable au regard, il écouta palpitant et charmé le mélodieux murmure dont le refrain s'exhalait comme un soupir navrant et répétait:

Emporte au loin mon cœur inconsolé:

Adieu, pauvre exilé!

Bénédict, lui aussi, était un exilé. Les douloureuses paroles qui terminaient chaque strophe de la romance étaient assurément de nature à le pénétrer de toutes les tristesses qu'elles exprimaient. Certes, il ne pouvait songer à s'en appliquer le sens, ni croire un seul instant qu'elles s'adressaient à lui. Mais la simple conformité du chant avec sa situation devait le remuer jusqu'au fond de l'âme et lui arracher des larmes qui retombaient bientôt brûlantes sur son propre cœur.

La voix de Blanche, voix d'ange endolori, exhalait encore sa plainte harmonieuse, quand vint à s'ouvrir l'une des fenêtres de l'hôtel. Une femme parut au balcon à balustres de pierre qui faisait saillie au premier étage de l'habitation: cette femme était la comtesse. Elle s'accouda sur l'entablement; sa tête s'inclina un peu en

arrière, ses yeux se dirigèrent vers le ciel étoilé. Une vive clarté, s'échappant de l'intérieur, l'entourait d'un nimbe lumineux. Ainsi penchée dans une attitude contemplative et songeuse, qui semblait déceler une certaine souffrance contenue, elle restait immobile. Comme elle ignorait encore le duel de la veille, et que ni le comte ni Blanche ne lui avait répété les allusions insolentes, les calomnies odieuses, que s'était permises à son égard le marquis d'Apremont, elle n'avait en réalité d'autre sujet de tourment qu'une vague appréhension, un pressentiment. Mais il est vrai que la présence dans le pays de l'ancien jardinier de Morsanges et son entrée subite au service de Gaëtan étaient bien faites pour ajouter aux ennuis qui pesaient parfois sur l'âme aisément impressionnable de la comtesse de Flavigny.

Une ombre se glissa près d'elle. Cette ombre lui mit doucement un baiser sur le front. Bénédic ne distingua pas tout de suite, mais il devina que c'était la chanteuse de la romance de l'*Emilé*. La belle jeune fille enlança la taille de la comtesse, et, s'inclinant de nouveau vers elle, l'embrassa plusieurs fois d'un air triste et câlin, comme si elle voulait se faire pardonner un tort. Elle se reprochait, en effet, d'avoir ajouté foi si vite aux accusations du marquis; la réflexion l'avait convaincue que, s'il existait un mystère dans le passé de la comtesse, ce mystère devait contenir une infor-

tune et non une culpabilité.

— Vous regardez le ciel, ma tante? demanda-t-elle en souriant. Les anges en ont le droit.

— Oui, je regarde le ciel, chère enfant, répondit gravement Mme de Flavigny, parce que nous avons tous le droit de parler à Dieu.

— Et vous venez de le prier pour nous, n'est-ce pas, chère âme?

— Pour vous, mes amours, et aussi pour une personne à laquelle je pense et m'intéresse comme si je la connaissais depuis longtemps.

— Qui donc?

— Le père Bénédic.

— Ah! murmura Blanche d'un ton attendri et stupéfait à la fois... Et que demandez-vous à Dieu pour lui?

— Un avenir digne de tous les mérites dont la nature l'a doué si généreusement.

Il y eut un silence que Blanche rompit bientôt en ajoutant d'un ton pénétré:

— Désormais, ma tante, vous ne serez pas seule à faire des vœux pour Bénédic.

Dans l'obscurité qui l'enveloppait, le père avait entendu. Il fit appel à toute son énergie morale pour ne pas éclater en sanglots. Le front découvert, le visage ruisselant de larmes, il fléchit les deux genoux et joignit les deux mains en suppliant:

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 50,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Le *Crédit Communal de France* a pour but de distribuer largement le Crédit aux communes de France, et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à Gaz, etc., etc.; d'ouvrier des routes, chemins de fer ou autres, canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire à bonne fin tous creusements de ports fluviaux ou maritimes, défrichements de landes, reboisements de forêts, dessèchements de marais, exploitations de mines, carrières, etc., etc.; en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit Communal de France* doit lui assurer le concours des conseil municipaux, des populations et des particuliers.

Le *Crédit communal de France*, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre.

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Aux 50,000 Actions de la première série.

CETTE SOUSCRIPTION AURA LIEU

Du 21 au 26 octobre courant.

Les actions sont émises au pair, c'est-à-dire à 500 francs.

ON VERSE EN SOUSCRIVANT
125 FRANCS PAR ACTION NOMINATIVE
150 FRANCS PAR ACTION AU PORTEUR.

ON SOUSCRIT

Par lettres chargées seulement

A l'adresse du Directeur général du *Crédit communal de France*, 21, boulevard Haussmann, à Paris;

Ou du Gouverneur du Crédit foncier suisse, 10, place Vendôme, à Paris. (427)

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (œuvre inédite) par H. de Balzac; les Fêtes de Venise; le Centenaire de Humboldt; le Prince Impérial et les Vendangeurs; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël; l'Affaire Tropmann;

Souvenirs du Salon de 1869; l'Auberge de la Vie, proverbe, inédit, par Alphonse Karr; Courrier des modes, par Mme Alice de Savigny; les Fêtes de Genève. — Gravures: Voyage de l'Impératrice: Arrivée de Sa Majesté à la gare de Venise, Fêtes de nuit devant la place Saint-Marc; Berlin: Cérémonie en l'honneur du centième anniversaire de la naissance de Humboldt; le général Fleury, ambassadeur en Russie; S. A. le Prince Impérial et les Vendangeurs; le Crime de Pantin: Recherches du cadavre de Jean Kinck dans l'étang de Bollwiller; Evénements d'Espagne: Insurgés républicains coupant une ligne de chemin de fer; Evénements de Cuba: Insurgés détruisant une sucrerie; Salon de 1869: Une Bouteille de champagne; Eclaireurs d'avant-garde passant une rivière en Crimée; le Grillage des étoffes; Genève et la Suisse, groupe en bronze, inauguré à Genève. — Echechs. — Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs les QUATRES PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.;

Prix du numéro: 30 c.; par la poste 35 c.

Le volume semestriel: broché, 10 fr.; relié, 12 fr. 50.

Administration: passage Colbert, 24.

Marché de Saumur du 16 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 18 52	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. 74 17 80	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 14 —	— de lin. 50 44 —
Orge. 65 14 —	Graine trèfle 50 — —
Avoine. 50 10 25	— luzerne 50 — —
Fèves 75 14 50	Foin (charr.) 780 90 —
Pois blancs. . 80 36 —	Luzerne — 780 75 —
— rouges. . 80 39 —	Paille — 780 45 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 29 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 16 50	Cire jaune. . 50 200 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	70 à 75
Id. 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	52 à 60
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868.	90 à 100
Bourgueil, 1868. 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868. 1 ^{re} id.	80 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Emile Leroux, ancien notaire, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (428)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

TRÈS-JOLI PONEY

Se monte et s'attelle — vite au trot — très-doux, peut être conduit par un enfant — taille 1^m20 — robe baie — âge 7 ans — prix 200 fr.

S'adresser à LA MODETHAYE, près Longué. (407)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Fêtes d'inauguration

DU CANAL DE SUEZ

VOYAGE DE PLAISIR

Par mer et par terre, même par caravane, de MARSEILLE à PORT-SAÏD, à ISMAILIA, à SUEZ, aux SOURCES de MOÏSE, aux LACS AMERS, au CAIRE, aux PYRAMIDES, à ALEXANDRIE et retour à MARSEILLE.

POUR DOUZE CENTS FRANCS

Y compris la table servie sur mer et à terre, par les FRÈRES-PROVENÇAUX, de Paris.

On s'inscrit, à Paris, à l'Office Indo-Américain, rue Auber, n° 1, et dans les villes de département, chez tous les correspondants de la Compagnie de Suez.

DÉPART de MARSEILLE, le 7 novembre prochain. (419)

On demande un ménage sans enfants, dont le mari serait valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne. S'adresser au bureau du journal.

Une maison de modes demande une ouvrière.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success^r, seul et uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur.

RIELLANT,
Dentiste.

MAGASIN DE CHAUSSURES.

ROSSIGNOL AÎNÉ,

Rue de la Tonnelle, 16, à Saumur.

Préviens sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de chaussures pour la saison d'hiver pour hommes, dames et enfants.

Gafoches en tous genres.
M. Rossignol aîné, qui n'a jamais cessé son travail, confectionne toujours sur mesure avec des soins tout particuliers. (429)

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco): trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco): trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorisées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco): trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorisée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorisées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco): trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 OCTOBRE.			BOURSE DU 18 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 20	»	»	71	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101	»	50	101	»	»
Obligations du Trésor.	487 50	»	5	485	»	2 50
Banque de France.	2795	»	5	2792 50	»	2 50
Crédit Foncier (estamp.).	1660	»	3 75	1665	»	5
Crédit Foncier colonial.	410	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	621 25	1 25	»	620	»	1 25
Crédit industriel.	652 50	2 50	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	203 75	»	5	207 50	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	»	»	»	675	»	»
Orléans (estampillé).	935	»	»	935	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1087 50	2 50	»	1092 50	5	»
Est.	598 75	1 25	»	597 50	5	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	990	5	»	980	»	10
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	611 50	»	2 50	613 75	1 25	»
Ouest.	590	10	»	580	»	10
C ^e Parisienne du Gaz.	1565	»	»	1570	5	»
Canal de Suez.	445	»	2 50	426 25	»	18 75
Transatlantiques.	250	»	5	252 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	53 05	»	05	52 75	»	30
Autrichiens.	750	»	1 25	760	10	»
Sud-Autrich.-Lombards.	525	»	»	522 50	»	2 50
Victor-Emmanuel.	»	»	»	50	»	»
Romains.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	332 50	»	5	312 50	»	20
Saragosse.	»	»	»	»	»	»
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	90	»	1	90	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	337 50	»	»	337	»	»
Orléans.	333 50	»	»	333	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 50	»	»	330	»	»
Ouest.	328 50	»	»	328 50	»	»
Midi.	326	»	»	325 75	»	»
Est.	332	»	»	331 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le